

**Commune de Notre Dame de Bondeville**  
Centre Communal d'Action Sociale  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Conseil d'Administration du 14 avril 2023**

**Le vendredi 14 avril deux mille vingt-trois à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de réunion du deuxième étage en Mairie, sur la convocation de sa Présidente du vendredi 06 avril deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Myriam MULOT.**

Nombre de membres : en exercice : 11    Présents : 6    votants : 6

**Etaient Présents :**

**Myriam MULOT**, présidente,  
**Christian FOSSOUL, Philippe RICHIER, Dieinaba SY, Louissette LECOQ**, représentants le Conseil Municipal,  
**Anne MAIGRET**, représentant l'UDAF 76

**Absent Excusé :**

**Alain QUIBEL**, représentant le Conseil Municipal  
**Dominique BARNET**, représentant les personnes handicapées,  
**Nathalie LEVEUF**, représentant la jeunesse et l'insertion,  
**Marie-Pascale MONGAUX**, représentant les personnes âgées.

Mme LECOQ est désignée secrétaire de séance.

**N° 2023-31**

**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
REPRÉSENTANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**

**Vu** l'article L 311-6 du Code de l'Action Sociale et des familles et du décret n°2004-287 du 25 mars 2004, il est institué au sein de la résidence autonomie du Parc un organe collégial consultatif dénommé « Conseil de la Vie Sociale »,

**Vu** la loi 2002-2, « l'usager » prend une place « centrale » au cœur du dispositif qui se doit de lui permettre non seulement de s'exprimer sur ses besoins et attentes, mais aussi de faire valoir ses droits,

**Considérant** que le mandat du nouveau conseil vient d'être renouvelé suite aux élections du 19 mars 2023,

**Considérant** qu'il convient de désigner au sein de ses membres délibérants, un membre du Conseil d'Administration représentant celui-ci au sein du Conseil de la Vie Sociale,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)**

approuve à l'unanimité de désigner Mme LECOQ Louissette, comme sa représentante pour siéger au Conseil de la Vie Sociale.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.*

Affiché le,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20230418-2023-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

La Présidente du CCAS

Myriam MULOT

